



3 Chemin des Noyères 77320 Fretoy - France
tel : 01 64 01 09 43 - www.welshcorgi.fr - contact@welshcorgi.fr

22^{ÈME} NATIONALE D'ÉLEVAGE

avec attribution du CACS de la S.C.C.

**SAMEDI 24 MARS 2018 - Parc des Expositions,
route de Paris, ANGERS (49)**

Juge Cardigan & Pembroke : Mme Rachel DIJKHORST-NOIJ (NL)



+ TEST DE CARACTÈRE du CCF (Temperament Test : prerequisite for the French CH title)

**A renvoyer à - to send to : Corgis Club de France, 3 Chemin des Noyères 77320 Fretoy
Règlement par chèque à l'ordre du Corgis Club de France**

**Clôture irrévocable des engagements par courrier le 15 mars 2018
Entry deadline (snail mail) : 15/03/2018**

**Le dimanche 25 mars 2018, Exposition Internationale d'Angers (49) :
SPECIALE WELSH CORGIS - Juge : M. Bernard POUVESLE
engagements "on-line" à la N.E. et à la Spéciale : www.cedia.fr**

Reclamations : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements qui sont sans appel, doivent être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les ont motivées et être accompagnées d'une caution de 60 euros qui restera acquise à l'association, si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Sanctions : Peuvent être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les Associations affiliées :
- les exposants qui se rendent coupables de faits contre l'honneur,
- ceux qui ont fait une fausse déclaration,
- ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuisent au succès de l'exposition ou portent atteinte au prestige des juges et de l'Association,
- ceux qui ont fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité et ceux qui ont introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
Le fait d'appartenir à un club ou à une Société Canine non affiliée à la SCC ou à un organisme non reconnu par la SCC, entraîne pour son auteur et son chien l'exclusion de tout groupement affilié et de toutes manifestations patronnées par la SCC. Les sanctions sont prononcées conformément aux articles 30 et 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

Responsabilité : L'Association décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas et pour quelque cause que se soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leur chien tant à des tiers qu'à eux même. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent de façon absolue, sans condition ni réserves, tous les articles du présent règlement. Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les contestations relatives à leur interprétation, seront jugées immédiatement et sans appel, par le comité du C.C.F. présent à l'exposition.

Réserve : L'Association organisatrice de la manifestation se réserve le droit d'apporter tout changement nécessaire concernant l'organisation de l'exposition en cas de force majeure, (ex : indisponibilité du juge prévu, intempéries, etc.).

Annulation : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'Association devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

Avis aux exposants résidant à l'étranger :

- 1) Les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de pouvoir vérifier la photocopie du certificat de vaccination antirabique des chiens engagés. Cette copie devra en conséquence être jointe au formulaire d'engagement.
- 2) Les services des douanes sont susceptibles d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et la production d'un passeport européen pour chaque chien.
- 3) L'entrée en France n'est autorisée que pour des chiens d'au moins trois mois, sous réserve de présentation d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.
- 4) Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et contre la toux de chenil.

**NB : Pour les exposants étrangers : certificat antirabique en cours de validité (1 an max) obligatoire
A rabies vaccination certificate (valid for less than 1 year old) is required for foreign exhibitors**

Le Corgis Club de France organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, à l'ordre du Corgis Club de France. Les droits d'engagement resteront acquis à l'Association même si l'exposant ne peut se présenter ou s'il est empêché de participer. Il sera envoyé un récépissé qui sera présenté à l'entrée de l'exposition à titre de laisser-passer pour les chiens. Les exposants non-membres du Club pourront adhérer en même temps qu'ils adresseront leur bulletin d'inscription. L'Association se réserve le droit de refuser les engagements qu'elle croit ne pas devoir admettre. Les engagements perçus ne seront pas remboursés pour les chiens dont l'accès est refusé par le service vétérinaire et ceux qui ont été substitués par d'autres chiens.

Ne pas omettre de signer SVP >>>>>>>>>>>>

Please sign before sending >>>>>>>>>>>>

POUR LA CLASSE CHAMPION

Le titre de Champion devra être homologué avant le **10 mars 2018**.

Date d'homologation du titre de Champion des pays membres de la F.C.I., ou de Champion International de la F.C.I. :

.....
Joindre une copie du certificat d'homologation du titre SVP

TO ENTER THE CHAMP. CLASS
Title must be valid before **10/03/2018**
(note the homologation date above)
Please join a copy of your CH title.

Je déclare sincères et conformes les renseignements figurant au recto. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et

dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement le Club du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou par moi-même de mon propre fait. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance, au jour où j'ai signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition. Je déclare en outre ne faire partie d'aucune Société ou Club non affilié à la S.C.C., ni d'aucun organisme non reconnu par la F.C.I. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Signature.....

VOTRE PUBLICITE DANS LE CATALOGUE ?

Places limitées. Pleine page couleur : 60 € - 1/2 page couleur : 40 € - 1/2 page Noir et Blanc. Fichiers mis en page et prêts à inclure PDF ou JPEG haute résolution à : contact@welshcorgi.fr avant le 10 mars 2018. Règlement à joindre à votre engagement SVP.

22 ÈME NATIONALE D'ÉLEVAGE DU C.C.F.

Samedi 24 mars 2018 - ANGERS (49), Parc des expositions

En signant cette feuille d'engagement, j'autorise le C.C.F. à utiliser mon image ou celle de mon chien pour les publications du Club.

Race : Cardigan Pembroke - Sexe : Mâle Femelle - L.O. # :

Date de naissance (D.O.B.) :/...../..... Identification # :

Nom du chien :

Nom du père (Sire) :

Nom de la mère (Dam) :

Producteur (Breeder) :

Propriétaire (Owner) :

Adresse :

E-mail : Tél :

Fait à : Le (date)...../...../..... Signature du propriétaire :

TARIF INSCRIPTIONS <i>Entry Fees</i>	en Euros €
1er chien - 1st dog entered	45 €
2ème chien - 2nd dog entered	35 €
3ème et 4ème chien / et/ ou Classe Baby 3rd and 4th dog entered / and / or Baby Class	25 €
Forfait pour 5 chiens et plus Flat fee for 5 dogs entered and more	115 €
Groupe Fun	25 €
Test de Caractère, Confirmation - Temperament Test, Confirmation	Gratuit si chien(s) engagé(s) Free is dog(s) entered Sinon : 35 € si demandé seul - Otherwise 35€
Junior Handling	Gratuit - Free
10 € de réduction par classe ou forfait, pour les membres CCF à jour de cotisation 2018, à appliquer à votre total	For 2018 CCF members, 10 € refund to deduct from each class / or from flat fee (to take off your total)
Numéro d'adhérent (sur la carte d'adhérent) : Membership number :

CLASSE D'ENGAGEMENT - <i>Entry class</i>	MONTANT - Total
Baby (3 à 6 mois)	
Minime (6 à 9 mois)	
Jeune (9 à 18 mois)	
Intermédiaire (15 à 24 mois)	
Ouverte (à partir de 15 mois)	
Champion (adresser copie du titre au Club SVP)	
Vétéran	
Travail	
Groupe Fun	
Test de Caractère	
Confirmation	
Junior Handling (préciser nom et âge de l'enfant)	
TOTAL GLOBAL <i>Grand total</i>

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

Peuvent participer aux épreuves de l'exposition Nationale d'Élevage, tous les Welsh Corgis inscrits au livre des origines française (LOF) ou à tout autre livre des origines reconnu par la FCI. Les chiens de type Welsh Corgi sans origines connues peuvent concourir. Selon les résultats obtenus en caractère et en morphologie, ils pourront être proposés pour l'inscription à titre initial au LOF après avoir satisfait également à un examen des yeux et des hanches. Étant donné la méconnaissance de leurs origines, ils ne pourront accéder à une cotation supérieure à 1, exception faite pour la cotation 5, élite B, attribuée sur la descendance.

Arrivée et Logement des chiens : L'accès à l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à partir de 9h00. Les éleveurs sont autorisés à faire figurer leurs coordonnées sur un panneau de dimension moyenne près de leurs cage.

Service vétérinaire : Le service vétérinaire est assuré par un Docteur vétérinaire qui a tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de la manifestation de : chiens paraissant malades ; chiens aveugles ou estropiés ; chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits ou qui par leur état peuvent perturber leurs congénères. La décision du service vétérinaire est sans appel.

Engagements : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et de celles qui appartiennent à une Association canine non reconnue par la SCC.

Circulaire d'engagement dans les expositions canines : Les chiens "en cours d'inscription au LOF", "LOF en cours", etc. ayant plus de 6 mois au jour de l'exposition ne seront plus admis et leur engagement devra être refusé (exception faite pour un but de confirmation pour une inscription à titre initial).

Confirmation : Tous les chiens inscrits à l'exposition peuvent être examinés en vue de leur confirmation éventuelle s'ils ont l'âge requis au minimum 12 mois et si les propriétaires en font expressément la demande sur la feuille d'engagement. Le certificat de naissance, le formulaire d'examen de confirmation et la carte de tatouage et/ou identification doivent être impérativement présentés aux juges en vue de cet examen. NB : vérifier que le tatouage du chien soit lisible.

Test de caractère : Il est ouvert à tous les sujets à partir de 12 mois et sans limite d'âge et de nombre de passage (1 participation par exposition où le TC est organisé). Est considéré comme réussi un test obtenant 75% au moins sur chaque exercice.

Jugements : Les jugements sont placés sous l'impératif respect absolu du standard de la race. Chaque sujet se voit attribué en fin un qualificatif général. Le juge procède ensuite à un classement de 4 sujets retenus par classe. Le juge officie seul, il peut être assisté dans son ring par un secrétaire, un assesseur, un commissaire de ring et/ou si besoin un interprète. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Classes d'engagement :

- **Classe Baby** : pour les chiens âgés de 3 à 6 mois
- **Classe Minime** (ou Puppy) : pour les chiens de 6 à 9 mois. Les Classes Baby et Minime ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif. Le juge formule simplement une appréciation sur le sujet
- **Classe Jeune** : pour les chiens de 9 à 18 mois
- **Classe Intermédiaire** : pour les chiens de 15 à 24 mois
- **Classe Ouverte** : pour les chiens de 15 mois et plus
- **Classe Champion** : pour les chiens Champions d'un pays membre de la FCI ou les champions internationaux
- **Classe Vétéran** : pour les chiens âgés de 8 ans et plus.

- **Classe Travail** : pour les chiens âgés de 15 mois la veille de l'exposition ayant obtenu un qualificatif EXC en Niveau 1 (troupeau).

NB : Un chien déjà homologué Champion National CS ne peut être inscrit que dans une classe ne concourant pas pour le CACS (= Champion ou Vétéran)

Autres Classes/Groupes

- **Lot d'Affixe** : Classe pouvant être constituée sur place. Nécessite d'avoir au moins 3 et au plus 5 sujets présents lors de l'exposition, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle et nés chez le même producteur pour qu'un éleveur puisse procéder à l'inscription d'un lot d'Affixe. Le classement tient compte de l'homogénéité.
- **Lot d'Élevage** (ancien Lot de Reproducteur). Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle, déjà engagé en classe individuelle, accompagné d'au moins 3 et au plus 5 de ses descendants directs au premier degré. Le classement tient compte de l'homogénéité.
- **Groupe "Fun"** : pour tous les chiens non confirmables ou présentant un défaut rédhibitoire. Cette Classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif et fait simplement l'objet d'un classement.

Qualificatifs et classement

Les qualificatifs donnés par les juges doivent répondre aux définitions suivantes :
EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présenté en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante.

La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possèdera les caractéristiques typiques de son sexe. **TRES BON** - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité. **BON** - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires. **SUFFISANT** - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notables ou pas en condition optimale. **DISQUALIFIE** - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge. Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant. **NE PEUT ETRE JUGE** - ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue). La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

CACS : Les Classes Intermédiaire et Ouverte concourent pour l'attribution du CACS. Les Classes Baby, Minime, Jeune et Vétéran ne concourent pas pour le CACS. Le 1er de chaque Classe peut cependant concourir pour le titre de Meilleur de Race. Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er Excellent en classe Ouverte ou Intermédiaire, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfassent aux conditions imposées. Si le chien classé 2ème Excellent est de qualité équivalente à celui qui a obtenu le CACS, il peut lui être accordé le RCACS. La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé possède déjà le titre de Champion National CS.